PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2006 - 635 du 26 octobre 2006
portant nomination du directeur général du budget

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n°2003-140 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale du budget ;
Vu le décret n°2003-142 du 31 juillet 2003 portant organisation du ministère de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Nicolas OKANDZI** est nommé directeur général du budget.

Article 2 : Monsieur **Nicolas OKANDZI** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Nicolas OKANDZI**, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 octobre 2006

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA